

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions  
politiques  
CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[spk.cip@pd.admin.ch](mailto:spk.cip@pd.admin.ch)

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 22 juin 2009

**08.407 n Iv.pa. Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse. Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 19 juin 2009, la Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national a chargé le Département fédéral de justice et police et les Services du Parlement de lancer une consultation sur l'avant-projet visé en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **15 octobre 2009**.

L'initiative parlementaire vise à modifier la loi sur les étrangers (LEtr) de sorte que les diplômés d'une haute école suisse provenant de pays hors UE et AELE puissent eux aussi être admis sur le marché du travail suisse dans la mesure où leur activité lucrative revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant. En outre, l'admission à une formation ou à un perfectionnement ne doit plus être soumise à la condition qu'il « paraît assuré que l'étranger quittera la Suisse ». Enfin, les séjours effectués à des fins de formation ou de perfectionnement doivent être pris en compte, à certaines conditions, lors d'une procédure ultérieure visant à obtenir une autorisation d'établissement.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet de modification de loi assorti du rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre avis, dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

Commissions des institutions politiques

Secrétariat

Services du Parlement

3003 Berne

Tél. : 031 322 99 44, fax : 031 322 98 67, courriel : [spk.cip@pd.admin.ch](mailto:spk.cip@pd.admin.ch)



Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Gerhard Pfister,  
Président de la commission

Annexe :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d,f,i)

*ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, GR, AG, TG : d*

*VD, NE, GE, JU : f*

*BE, FR, VS : d,f*

*TI : d,f,i*

- liste des destinataires de la consultation (d,f,i)